

Parce qu'il influe sur de nombreux aspects du quotidien (habitat, mobilités, économie, services, environnement...), le PLU intercommunal concerne l'ensemble des habitants.

## COMMENT S'INFORMER ?

- Un site internet dédié : [pluiloireforez.fr](http://pluiloireforez.fr)
- Des articles dans *Loire Forez magazine* et les bulletins municipaux

## COMMENT S'EXPRIMER ?

- Des registres de concertation sont consultables en mairies et au siège de Loire Forez agglomération à Montbrison jusqu'à l'arrêt du projet.
- Des réunions publiques programmées dans différents secteurs du territoire (pour connaître les dates et lieux de réunions, consulter le site internet dédié au PLUi).
- Des permanences lors de l'enquête publique programmées dans les communes.
- Par courrier ou par email adressé à M. le Président, en précisant en objet : « concertation préalable du PLU intercommunal à 87 communes ».

Loire Forez agglomération  
17 boulevard de la Préfecture  
CS 30211 - 42605 MONTBRISON cedex

### Renseignements

Service planification urbaine  
[planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr)

[pluiloireforez.fr](http://pluiloireforez.fr)



Avril 2024 | © Loire Forez agglomération | Impression : 6 000 exemplaires | N° pas-jeter sur la voie publique.



Loire  
FOREZ  
Agglo



ÉCONOMIE



HABITAT



CADRE DE VIE



ÉNERGIE



MOBILITÉ

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

**INTERCOMMUNAL**

**Tous concernés !**

Loire  
FOREZ  
Agglo

## LE PLU INTERCOMMUNAL, C'EST QUOI ?

Le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) est un document d'urbanisme qui détermine les conditions d'aménagement à l'échelle de l'intercommunalité.

Exactement comme un PLU communal, il définit les règles juridiques d'utilisation des sols, à partir desquelles les maires délivrent les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) pour les particuliers, les professionnels ou les organismes publics.



## UN PLU INTERCOMMUNAL, POURQUOI ?

**Nous ne vivons plus seulement à l'échelle de notre commune : nous habitons dans une commune, nous travaillons ou étudions dans une autre, nous nous déplaçons pour faire nos courses ou pour pratiquer nos loisirs.**

Il devient donc nécessaire d'organiser et d'anticiper l'aménagement de notre territoire à une échelle plus large que celle de la commune, pour préserver notre qualité de vie et permettre un développement harmonieux.



**DÉVELOPPEMENT RAISONNÉ**



**PROJET DE TERRITOIRE**



**AVEC LES COMMUNES**

## QUELLES SONT LES COMMUNES CONCERNÉES ?

L'élaboration d'un nouveau plan local d'urbanisme intercommunal a été lancée en décembre 2022.

**Cette démarche concerne les 87 communes de Loire Forez agglomération.**

**113 000 habitants | 132 000 hectares**



Dès son approbation, le PLUi viendra remplacer les documents d'urbanisme en vigueur (cartes communales, PLU et PLUi à 45 communes), afin de garantir une politique d'aménagement du territoire globale et cohérente, dans le cadre de la loi Climat et résilience.

## QUEL EST LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE ?

**2023**

- **Diagnostic de territoire (87 communes)**  
Constats et enjeux.

**2024**

- **Elaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**  
Ce document traduit les orientations générales d'aménagement, d'équipement et de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Celles-ci sont débattues dans chaque conseil municipal puis en conseil communautaire.

**2024-2026**

- **Traduction règlementaire du PADD**  
Définition des zonages, du règlement et des orientations d'aménagement et de programmation (OAP).

**2026-2028**

- **Arrêt du projet de PLU intercommunal à 87 communes**  
en conseil communautaire.
- **Avis des personnes publiques associées (services de l'État, Région, Département, SCoT, chambres consulaires...) et des conseils municipaux** sur le projet de PLU intercommunal arrêté.
- **Enquête publique**
- **Approbation du PLUi**  
en conseil communautaire.

## QUI VA ÉLABORER LE PLU INTERCOMMUNAL ?

**Loire Forez agglomération pilote l'élaboration du PLUi, en collaboration étroite avec les 87 communes du territoire intercommunal**, dans le respect de leur diversité et de leurs spécificités.

Maires, conseils municipaux, services communaux et intercommunaux sont associés à la démarche d'élaboration du PLU intercommunal, à travers différentes instances et temps d'échanges : groupes de secteurs géographiques, conférence des maires, travail en commune, débat en conseils municipaux, etc.

La démarche de coconstruction permettra d'aboutir à un projet partagé respectant les intérêts de chacun, en cohérence avec la vision communautaire.



**D'autres partenaires sont également associés à l'élaboration du PLUi à 87 communes.**

On peut notamment citer : les services de l'État, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) Sud Loire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Loire, la chambre de commerce et d'industrie, la chambre de métiers et de l'artisanat, la chambre d'agriculture...